



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3883</b>	De <b>Mme Agnès Carel</b> ( Horizons et apparentés - Seine-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > transports ferroviaires	<b>Tête d'analyse</b> >Transport d'instruments de musique volumineux sur le réseau SNCF	<b>Analyse</b> > Transport d'instruments de musique volumineux sur le réseau SNCF.
Question publiée au JO le : <b>06/12/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>13/02/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur les difficultés rencontrées par les musiciens qui doivent transporter leur instrument de musique volumineux sur le réseau SNCF. Trop souvent, certains d'entre eux se font verbaliser ou se voient interdit d'accès dans les trains avec leur instrument considéré comme non conforme à la réglementation. Les solutions issues de concertation notamment entre la SNCF, le ministère des transports et le ministère de la culture ont juste permis d'augmenter la taille des bagages autorisés mais la seule proposition pour les porteurs d'instruments qui sont plus importants que 120 cm x 130cm x 90 cm nouvellement autorisés est pour l'instant de se faire livrer ; ce n'est pas acceptable pour les musiciens qui assistent impuissants à des retards voir à des dégradations à l'arrivée de leur bagage volumineux. Aussi, elle lui demande si de nouvelles dispositions peuvent être envisager pour répondre pleinement aux attentes des musiciens qui souhaitent malgré tout voyager en train.